



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Philippe THIRION
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Olivier MULLER	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Compléments au rapport du 21 Mars 2022 -Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprise.

Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes...).

Détail des éléments tarifaires - Location du foyer du Pôle Culturel

Le Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie met à disposition un espace dénommé « le foyer » pour des manifestations/réunions. Le foyer est mis à disposition gracieusement pour les services de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole.

Pour les entreprises privées, la location du foyer « nu » (sans mise à disposition de matériels) est fixé à un forfait de 100 euros.

Le Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie souhaite louer cet espace avec une mise à disposition de chaises, tables, vidéoprojecteur, sonorisation pour un montant de 300 euros par utilisation et par évènement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le nouveau tarif pour la location du foyer, dans les conditions proposées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**